

NOUVELLES MESURES À PARTIR DU 30 JUIN 2021

Tous les clubs de bridge peuvent désormais accueillir du public sans restriction de jauge limitant la capacité d'accueil, tout en conservant les gestes barrière.

Les règles suivantes demeurent :

- Les personnes accueillies ont une place assise;
- Une distance minimale d'un siège ou d'un mètre est laissée entre chaque personne;
- Consommation possible dans l'enceinte du club, sous réserve d'être assis.
- Mise en place d'un sens de circulation.
- Respect des gestes barrière : port du masque obligatoire à tout moment, gel hydroalcoolique à toutes les tables.
- Inscription préalable obligatoire à toutes les activités en donnant la priorité à vos adhérents.
- Privilégier les activités avec un minimum de déplacement (exemple : baromètre).
- Les mesures de distanciation restent obligatoires (à la table : plexiglas ou grands plateaux).